

LA POLYGAMIE AU QUÉBEC ET AU CANADA

ENJEUX SOCIAUX, DÉBATS POLITIQUES ET RÉGULATION JURIDIQUE

PROGRAMME
ATELIER DE RECHERCHE

ORGANISÉ PAR

DAVID KOUSSENS
PROFESSEUR ADJOINT, DÉPARTEMENT D'ÉTUDES RELIGIEUSES
TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES RELIGIONS EN MODERNITÉ AVANCÉE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

MARIE-ANDRÉE PELLAND
PROFESSEURE ADJOINTE, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
UNIVERSITÉ DE MONCTON

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE – CAMPUS DE LONGUEUIL
17 ET 18 JANVIER 2013



Chaire de recherche
sur les religions
en modernité avancée

Secrétariat
aux affaires
intergouvernementales
canadiennes

Québec



 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

*CE PROJET EST RÉALISÉ GRÂCE À L'APPUI FINANCIER REÇU DU SÉCRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VERTU DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE.*

PRÉSENTATION

En janvier 2007, des perquisitions de la Gendarmerie Royale du Canada dans la communauté polygame de *Bountiful* ont conduit au dépôt d'accusations criminelles contre ses dirigeants en 2009, des accusations qui ont par la suite été abandonnées. Ces événements ont relancé le débat sur le mariage pluriel au Canada. Ainsi, bien que certaines communautés polygames « traditionnelles » (Mormons, Adventistes) sont présentes depuis des décennies sur le territoire nord-américain, la polygamie semble plus que jamais apparaître aujourd'hui comme un problème social interpellant les acteurs sociaux, politiques et juridiques. Ce phénomène a d'abord suscité un intérêt médiatique croissant et plus de 400 articles de journaux canadiens y ont été consacrés de 1990 à 2004. Cet attrait des médias a probablement légitimé l'entrée de cette question dans le champ politique, la polygamie ayant fait l'objet de plusieurs rapports gouvernementaux au cours des dix dernières années. Et cet intérêt récent des pouvoirs publics pour une question polygame qui interroge et bouscule les catégories juridiques existantes a, par ricochet, rejailli dans la sphère juridique. Dans ce contexte, à la demande du gouvernement de la Colombie-Britannique, la Cour suprême de cette province a dû se prononcer en octobre 2011 sur la constitutionnalité de la criminalisation de la polygamie au regard de la *Charte canadienne des droits et libertés* et ces débats juridiques ont, à nouveau, alimenté les débats publics.

Au Canada, c'est certainement en raison des troubles à l'ordre public (droits des femmes et des enfants) qui ont pu en découler que la question polygame est devenue un problème social interpellant les médias et le politique, mais c'est aussi en tant que question de nature religieuse qu'elle doit être appréhendée par un État laïque. Dans sa décision rendue en octobre 2011, la Cour suprême de Colombie-Britannique ne fait pas d'autre constat. Tout en jugeant qu'il contrevient à la liberté de conscience et de religion garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*, elle reconnaît pourtant la constitutionnalité de l'article 293 du Code criminel canadien interdisant la polygamie en se fondant sur la nécessaire protection des droits des femmes et des enfants.

Le traitement de la polygamie au Canada s'inscrit dans un contexte occidental plus large où, depuis une dizaine d'années, le droit pénal est de plus en plus souvent convoqué pour lutter contre des religiosités dont l'expression paraît incompatible avec les valeurs démocratiques: délit de « manipulation mentale » pour lutter contre les sectes en France (2002) ; interdiction du voile intégral en France (2010) et en Belgique (2011); débat sur la criminalisation de la polygamie en Colombie-Britannique (2011) ; jugement allemand associant la circoncision à une blessure corporelle (2012).

S'inscrivant dans ce contexte, cet atelier propose de dresser un premier portrait des plusieurs enjeux sociaux, politiques et juridiques soulevés par la pratique polygame en prenant en compte les préoccupations des organismes institutionnels, religieux et communautaires y participant.

PROGRAMME

JEUDI 17 JANVIER

13h30 Accueil (Salle L1-4610)

13h45 Mot de bienvenue – David Koussens et Marie-Andrée Pelland

14h00-17h30 Organismes institutionnels et associatifs (Salle L1-4610)

Animatrice : **Marie-Andrée Pelland**

Organismes institutionnels

Conseil du Statut de la Femme, Gouvernement du Québec

Julie Miville-Dechêne (Présidente) et **Yolande Geadah**, Déléguée

Sûreté du Québec, Bureau du DGA, Enquêtes criminelles

Me Brigitte Bishop, Conseillère juridique

Organismes associatifs ou communautaires

Info-Secte

Mike Kropveld, Directeur général et membre fondateur

Mouvement Laïque Québécois

Lucie Jobin, Présidente

Association des Musulmans et des Arabes pour la Laïcité au Québec

Haroun Bouazzi, Président

VENDREDI 18 JANVIER

8h30 Accueil (Salle L1-4610)

9h00-11Hoo Organismes religieux et associatifs (Salle L1-4610)

Animateur : **David Koussens**

Église de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours, Longueuil

Michel Leclerc, Responsable des communications

Centre culturel islamique Al-Oumah-Al Islamiah

Imam Rafik Sekkat, Porte-parole

Musée de la femme, Longueuil

Association Québec pluriel

Lydie Olga Ntaps, Fondatrice et directrice